



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 12 décembre 2016

Délibération n° 2016-1660

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Opération Ecole supérieure des technologies et des affaires (ESTA) - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 22 novembre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Cachard (pouvoir à Mme David), Denis (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mme Leclerc (pouvoir à M. Compan), M. Piegay (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), M. Veron (pouvoir à M. Jeandin).

Conseil du 12 décembre 2016**Délibération n° 2016-1660**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Opération Ecole supérieure des technologies et des affaires (ESTA) - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte et objectifs

La Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole - Saint Etienne Roanne a créé, en septembre 2015, l'Ecole supérieure des technologies et des affaires (ESTA) Lyon, sous statut associatif à but non lucratif, sur la base d'un partenariat avec l'ESTA de Belfort, une école fondée, il y a 30 ans, par les industriels du territoire de Belfort.

L'objectif est de dupliquer le modèle pédagogique de cette école, qui forme des "managers en ingénierie d'affaires industrielles", ou des cadres à la double compétence technique et commerciale, pour la vente de produits à haute valeur ajoutée technologique pour l'industrie.

La formation proposée est un cursus bac+5, visée par le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La proximité avec les entreprises tout au long du cursus de formation est assurée par les nombreux stages (20 mois au total sur le cursus), mais aussi par le biais de partenariats forts (chaires - recherche et développement -R&D-, etc.), ainsi que par la présence d'entreprises impliquées directement dans la gouvernance de l'école et dans le cursus pédagogique.

La CCI sollicite l'appui financier de la Métropole de Lyon dans la réalisation de ce projet et plus particulièrement pour la construction du bâtiment dédié à l'accueil de cette école, sur la Commune d'Écully.

La Métropole poursuit ainsi sa volonté de renforcer la place de l'université en tant qu'acteur de l'innovation et du développement de la Métropole selon 3 axes :

- soutenir l'excellence internationale de l'Université de Lyon,
- développer des formations en adéquation avec les besoins des entreprises,
- faire de la formation un vecteur de compétitivité du territoire.

Le projet ESTA s'inscrit pleinement dans cette stratégie en complétant et permettant une diversification de l'offre de formations sur notre territoire.

II - Le projet ESTA de Lyon

Le projet de l'école répond aux besoins des entreprises qui - selon une enquête menée par la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) en 2014 - recherchent des profils "technico-commerciaux" et s'inscrit en complémentarité avec la carte des formations proposées sur le territoire.

L'ESTA dispose d'un partenariat fort avec l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon sur les volets pédagogiques (enseignements scientifiques et techniques) et la recherche et développement. Ce partenariat vise en outre à développer des parcours diplômants complémentaires.

L'objectif est d'accueillir à terme plus de 400 étudiants.

Le projet de l'école vise la rénovation d'un bâtiment de plus de 5 000 mètres carrés, sur la Commune d'Écully. Toutefois, la première rentrée universitaire s'est réalisée à Lyon Vaise dans les locaux de la CCI, dans l'attente des nouveaux locaux.

III - Budget et plan de financement prévisionnel

Le projet s'élève à 5 212 966 €.

La Métropole est sollicitée à hauteur de 300 000 € pour la rénovation du bâtiment destiné à l'accueil de l'ESTA de Lyon.

	Région Auvergne-Rhône-Alpes (en €)	Métropole de Lyon (en €)	Autofinancement (en €)
ESTA Lyon	300 000	300 000	4 612 966
Total			5 212 966

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention d'investissement de 300 000 € au profit de la CCI pour la rénovation du bâtiment dédié à l'accueil de l'ESTA de Lyon.

Ce financement s'inscrit dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) entre la Métropole de Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la période 2010-2016 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P03 - Enseignement supérieur recherche sur l'opération n° 0P03O5168 pour un montant de 300 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal pour 2016.

2° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 300 000 € au profit de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole - Saint Etienne Roanne dans le cadre de la rénovation du bâtiment destiné à l'École supérieure des technologies et des affaires (ESTA) Lyon,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la CCI définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

3° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 204182 - fonction 23 - opération n° 0P03O5168.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.